Nations Unies S/PV.9205

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9205e séance
Mercredi 30 novembre 2022, à 10 heures
New York

Président :	M. Agyeman	(Ghana)
Membres :	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. Costa Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Jaraud-Darnault
	Gabon	Mme Koumby Missambo
	Inde	M. Asokan
	Irlande	M. Mythen
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	Mme Syed
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

Non-prolifération des armes de destruction massive

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

22-71517 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 20.

Expression de condoléances à la suite du décès de l'ancien Président Jiang Zemin

Le Président (*parle en anglais*) : Au début de cette séance, au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à exprimer notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple chinois à la suite du décès de l'ancien Président Jiang Zemin.

L'ancien Président Jiang Zemin restera dans la mémoire de la communauté internationale pour le dévouement avec lequel il a contribué à la paix, à la sécurité et au développement mondiaux et pour le rôle qu'il a joué dans les réformes menées en Chine, son ouverture au monde, sa modernisation et son développement économique. Nous sommes conscients que son décès représente une lourde perte pour la Chine et la communauté internationale.

Au nom du Conseil, j'invite chacun et chacune à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de l'ancien Président Jiang Zemin.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Conseil de sécurité pour ce moment de silence.

Le décès de Jiang Zemin, ancien Secrétaire général du Comité central du Parti communiste chinois et ancien Président de la Chine, est une énorme perte pour le Parti communiste chinois, le Gouvernement chinois et le peuple chinois. Durant son mandat en tant que dirigeant suprême de la Chine, il a considérablement contribué à promouvoir la cause du socialisme aux caractéristiques chinoises, ainsi qu'à promouvoir des relations amicales et de coopération entre la Chine et le reste du monde.

Je transmettrai au Gouvernement et au peuple chinois ainsi qu'à la famille de Jiang Zemin la sympathie et les condoléances qui viennent d'être exprimées par le Président du Conseil au nom de tous les membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/881, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Mexique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2663 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple chinois à la suite du décès de leur ancien Président, Jiang Zemin.

Je tiens par ailleurs à féliciter vivement l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez et son équipe des efforts qu'ils ont déployés pour diriger les travaux qui ont permis de mener à bien l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Il s'agissait d'une tâche difficile, et lui et son équipe ont accompli un travail exemplaire, qui a permis au Comité créé en application de cette résolution de faire des progrès. Sa diplomatie, son professionnalisme et sa patience ont conduit à l'adoption de la résolution 2663 (2022) aujourd'hui.

L'Irlande attache une grande importance à la résolution 1540 (2004), qui est un élément essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération. La pleine application de la résolution 1540 (2004) peut garantir que les acteurs non étatiques ne puissent pas acquérir et utiliser des armes de destruction massive. C'est pourquoi nous avons appuyé et nous saluons l'adoption de cette résolution aujourd'hui, qui renouvelle le mandat du Comité 1540. En s'appuyant sur la résolution 1540 (2004) et les résolutions ultérieures, elle constituera une base importante pour les travaux du Comité 1540 durant les 10 prochaines années.

La pleine application de la résolution 1540 (2004) reste essentielle, et nous encourageons les États à continuer de prendre leurs responsabilités au sérieux au titre de cette résolution. Le Comité 1540 et le Groupe d'experts accomplissent un travail essentiel à cet égard. De même, les organisations internationales et régionales et la société civile, y compris le monde universitaire et le secteur privé, ont également une contribution importante à apporter pour garantir une mise en œuvre robuste de cette résolution.

Il importe qu'en vertu de son nouveau mandat, le Comité se penche sur les principaux défis dans ce domaine. Il s'agit notamment de l'évolution des risques de prolifération liés aux avancées rapides dans les domaines de la science, des technologies et du commerce international. Nous tenons également à souligner la nécessité d'identifier et de prévenir le financement des activités qui impliquent la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au profit des acteurs non étatiques.

Enfin, nous nous félicitons de la référence à la nécessité pour le Comité de prendre en compte la participation pleine, égale et véritable des femmes. Nous espérons cependant que le Comité poursuivra ses efforts pour se conformer aux autres parties de l'architecture de désarmement et de non-prolifération et aux priorités générales de l'Organisation en la matière.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour la résolution 2663 (2022), car le Royaume-Uni reste déterminé à prévenir la prolifération des armes chimiques, biologiques et nucléaires et de leurs vecteurs. La résolution 1540 (2004) reste un pilier fondamental du cadre de non-prolifération. Nous appelons tous les États à honorer pleinement leurs obligations en vertu de la résolution 1540 (2004).

Nous rendons hommage au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et à son équipe, qui nous ont guidés durant le processus d'examen, qui a abouti à l'adoption d'un nouveau mandat de 10 ans pour le Comité. Nous remercions le Groupe d'experts et son coordonnateur de leur appui aux travaux du Comité.

Les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) sont plus pertinentes que jamais, mais le contexte dans lequel les États s'en acquittent a évolué depuis 2004. Nous sommes déçus qu'en raison de la résistance d'un membre du Conseil, le nouveau mandat n'aille pas plus loin pour renforcer l'appui que le Comité 1540 apporte aux États Membres dans l'application de la résolution, notamment sur la question importante du financement de la prolifération.

Nous nous réjouissons de continuer à coopérer avec tous les membres du Conseil par l'intermédiaire du Comité 1540. Les risques que des armes de destruction massive se retrouvent entre les mains d'acteurs non étatiques sont graves. Nous devons redoubler d'efforts, collectivement, pour les éliminer.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je me joins à vous, Monsieur le Président, et à mes collègues pour présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple chinois à la suite du décès de l'ancien Président Jiang Zemin.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2663 (2022) aujourd'hui et nous remercions le Mexique de ses efforts et de sa détermination pour faire avancer les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), mais aussi de la grande patience et du leadership dont il a fait preuve pour parvenir à un consensus. Le risque que des acteurs non étatiques se procurent des armes de destruction massive reste bien réel. La situation est devenue plus complexe encore, en raison de l'évolution rapide de la science et de la technologie, ce qui constitue un nouveau défi pour le régime de non-prolifération.

À cet égard, l'adoption de la résolution 2663 (2022) aujourd'hui envoie le bon message, en confiant un nouveau mandat au Comité 1540 pour qu'il puisse relever les défis actuels et être plus efficace à l'avenir. Mon pays attache une grande importance aux traités sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Nous restons pleinement attachés à une coopération internationale forte afin d'interdire la prolifération des armes de destruction massive et des matières nécessaires à leur mise au point par des acteurs non étatiques, et la résolution 1540 (2004) est un élément essentiel du dispositif mondial de non-prolifération. Il va sans dire que sa mise en œuvre intégrale et efficace demeure indispensable.

La lutte contre les menaces que fait peser la prolifération des armes de destruction massive est une tâche de longue haleine qui doit être poursuivie sans relâche. Nous devons rester concentrés et toujours nous adapter et nous améliorer. Nous regrettons, sur ce point, que les améliorations proposées au texte n'aient pas été acceptées. Pour une bonne mise en œuvre de la résolution, il faut une coopération étroite entre le Comité 1540 et son groupe d'experts, principalement dans le domaine de l'assistance apportée aux États Membres. Nous nous félicitons du soutien et de la contribution des organisations régionales et internationales, ainsi que de la participation des représentants de la société civile, de l'industrie et du monde universitaire.

Enfin, nous sommes également favorables au renforcement de la participation véritable des femmes à la prise de décisions en vue de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier une nouvelle fois, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, pour les condoléances que vous avez exprimées à la suite du décès de l'ancien Président chinois Jiang Zemin.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est un sujet de préoccupation en ce qui concerne la paix, la sécurité et la stabilité du monde. Grâce aux efforts incessants de la communauté internationale, le régime international de non-prolifération s'est amélioré sur le long terme et le processus de non-prolifération a enregistré des progrès de plus en plus notables. Dans le même temps, la une situation internationale en matière de non-prolifération demeure désastreuse, et le risque que des acteurs non étatiques acquièrent des armes de destruction massive subsiste tout comme les défis connexes. Les aspects injustes et illogiques du régime international de non-prolifération restent frappants, tandis que le droit de la majorité des pays en développement d'utiliser la science et la technologie à des fins pacifiques continue de faire l'objet de nombreuses restrictions.

Première résolution du Conseil consacrée à la question de la non-prolifération, la résolution 1540 (2004) revêt une grande importance pour renforcer la mise en œuvre du régime international de non-prolifération et promouvoir le processus international de non-prolifération. Depuis sa création en 2004, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a accompli un travail considérable et constructif dans le cadre de son mandat et promu efficacement la coopération internationale en matière de non-prolifération. La situation actuelle rend l'adoption par le Conseil de la résolution 2663 (2022), qui proroge de 10 ans le mandat du Comité 1540, particulièrement importante. En ce qui concerne les 10 prochaines années, le Comité doit rester conscient de ses priorités, élaborer des plans raisonnables, accroître l'efficacité de ses travaux et promouvoir la mise en œuvre de la résolution.

Nous voudrions formuler les propositions suivantes. Premièrement, le Comité doit respecter le mandat qui lui a été confié par la résolution, axer étroitement ses travaux sur l'objectif principal, à savoir empêcher les acteurs non étatiques de se livrer à des activités de prolifération, et prêter l'attention voulue à l'évolution des risques liés à la prolifération.

Deuxièmement, le Comité doit aider les États à fixer des objectifs et des domaines prioritaires afin de mettre en œuvre la résolution, conformément à leurs obligations internationales et aux circonstances propres à chaque pays, et il doit respecter le rôle de premier plan joué par les États dans les efforts de non-prolifération.

Troisièmement, le Comité doit assumer toutes ses responsabilités, notamment en intensifiant sa contribution en termes d'assistance technique et de coopération internationale et en aidant efficacement les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de non-prolifération.

Quatrièmement, tout en combattant efficacement les risques de prolifération, le Comité doit respecter pleinement le droit des pays en développement d'utiliser la science et la technologie à des fins pacifiques, sans discrimination aucune, ainsi que la coopération internationale, afin de trouver un meilleur équilibre entre sécurité et développement. La non-prolifération est une tâche de longue haleine qui incombe à la communauté internationale, et la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) s'inscrira également dans un processus à long terme. Nous espérons que toutes les parties partageront notre vision commune, globale, durable et fondée sur la coopération en matière de sécurité, profiteront de l'extension du mandat du Comité 1540 pour promouvoir de concert la mise en œuvre globale et efficace de la résolution et renforceront conjointement la gouvernance mondiale en matière de non-prolifération. La Chine continuera en outre de déployer des efforts et d'apporter sa contribution à cette fin.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à présenter les sincères condoléances des Émirats arabes unis à la République populaire de Chine à la suite du décès de l'ancien Président Jiang Zemin. Son mandat restera dans les mémoires, car il a été marqué par la prospérité économique et la stabilité de la Chine. Sous sa direction, la Chine a dynamisé les efforts menés à l'échelon international pour promouvoir le développement mondial et défendre les droits des femmes en accueillant la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995. Son héritage perdure.

S'agissant de l'adoption de la résolution 2663 (2022), je tiens à remercier l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez et la délégation mexicaine de leur direction compétente et des efforts inlassables qu'ils ont consentis à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), dirigeant l'examen

approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) et contribuant à l'adoption de la résolution historique 2663 (2022). Les Émirats arabes unis se félicitent de l'adoption à l'unanimité de la résolution, qui renforce les travaux du Comité 1540 et le rôle essentiel qu'il joue en aidant plus avant les États Membres à mettre en œuvre la résolution 1540 (2022) et qui s'appuie sur les résultats du dernier examen approfondi, y compris les délibérations des États Membres et des autres parties prenantes lors des consultations publiques du Comité.

Les Émirats arabes unis saisissent également cette occasion pour souligner l'importance qu'ils accordent à la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les activités et discussions relatives au désarmement et à la non-prolifération, conformément aux engagements pris par le Conseil en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité.

Tout en reconnaissant que la mise en œuvre intégrale et effective de la résolution 1540 (2004) est une œuvre de longue haleine, les Émirats arabes unis estiment qu'avec l'appui du Groupe d'experts, le renouvellement du mandat du Comité 1540 pour une nouvelle période de 10 ans lui fournira le cadre nécessaire pour faire face à l'évolution constante des risques de prolifération dans le cadre de son mandat.

M^me^ Syed (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer, au nom de notre délégation, nos plus sincères condoléances à la suite du décès de l'ancien Président de la Chine, Jiang Zemin.

La Norvège tient à remercier le Mexique des efforts qu'il a déployés à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) pour faire avancer les travaux du Comité au cours des deux dernières années. Nous soutenons le professionnalisme dont a fait preuve la présidence, notamment dans le cadre de l'examen approfondi des activités du Comité et du renouvellement de son mandat. Nous nous félicitons que le Mexique s'est efforcé d'entendre toutes les voix et d'adopter une approche inclusive et équilibrée tout au long de sa présidence dans un environnement difficile.

La Norvège a voté pour la résolution 2663 (2022) portant renouvellement du mandat du Comité 1540. La Norvège œuvre en faveur d'un désarmement nucléaire équilibré, mutuel, irréversible et vérifiable et de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. Le Comité 1540 a un rôle important à jouer dans la réalisation de cet objectif. La Norvège continue de défendre fermement le rôle du Groupe d'experts et espère que le Comité commencera à revoir ses orientations internes dès que possible afin de tirer le meilleur parti de ses compétences.

La Norvège se félicite que la résolution reconnaisse l'importance que revêt la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les activités liées à la non-prolifération. L'inclusion de cette référence s'appuie sur les observations formulées par un groupe interrégional d'États Membres lors des consultations publiques tenues par le Comité 1540. La participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est essentielle pour exploiter les diverses compétences, améliorer l'assistance technique et créer de nouveaux domaines de coopération, de renforcement des capacités et de formation dans le cadre des travaux entrepris par le Comité 1540. Le dix-neuvième alinéa de la résolution illustre aussi l'approche décrite dans le Programme de désarmement établi par le Secrétaire général et est conforme à la résolution 1325 (2000), qui reconnaît que la participation des femmes revêt une importance capitale pour les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.

Pour terminer, la perspective de la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs est une préoccupation réelle et constante, notamment au vu de l'évolution constante des risques de prolifération, y compris les progrès rapides de la science, de la technologie et du commerce international. Que le Conseil soit par conséquent assuré de notre plein appui aux travaux du Comité 1540.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances à nos amis chinois à la suite du décès de l'ancien Président de la République populaire de Chine et Secrétaire général du Comité central du Parti communiste chinois, Jiang Zemin. Le nom de cet homme d'État exceptionnel sera pour toujours lié à une période importante de l'histoire récente de la Chine, marquée par de grandes réalisations dans le domaine du développement socioéconomique, ainsi que par le renforcement de la position du pays sur la scène internationale.

Coauteure de la résolution 1540 (2004), la Russie attache une grande importance à ce document du Conseil de sécurité unique en son genre dans le domaine de la non-prolifération, qui conserve toute sa pertinence aujourd'hui. Nous sommes pleinement attachés aux buts et objectifs de la résolution, qui oblige tous les

États Membres de l'ONU à créer et à continuer de développer des systèmes nationaux de contrôle des armes nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et des éléments connexes, afin d'empêcher qu'ils ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment de terroristes, ce qui contribue à la formulation d'une réponse mondiale aux défis mondiaux posés par la prolifération des armes de destruction massive. Aujourd'hui, le Conseil a adopté à l'unanimité une décision d'une importance capitale qui tend à proroger de 10 ans le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Cette décision est le fruit des efforts sérieux, de l'approche constructive et de la souplesse de tous les membres du Conseil, grâce auxquels le document est véritablement consensuel. Nous remercions tous les partenaires de leur participation constructive.

Nous nous félicitons vivement des efforts déployés par la présidence mexicaine du Comité 1540. Grâce à son professionnalisme, nous avons pu nous mettre d'accord sur la résolution 2663 (2002) et également procéder à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Depuis qu'il a pris ses fonctions de Président du Comité 1540, il y a près de deux ans, le Mexique est parvenu à organiser parfaitement toutes les étapes de ce processus complexe, y compris les consultations ouvertes du Comité avec les États Membres. À la suite de l'examen qui a été effectué et des longues consultations qui ont été menées, le rapport du Comité 1540 a été adopté, rapport qui s'est révélé factuel, équilibré et consensuel, et ses dispositions ont constitué la base de la résolution adoptée aujourd'hui.

Nous espérons qu'avec l'adoption de cette nouvelle résolution de fond, cet important organe subsidiaire du Conseil de sécurité s'acquittera plus efficacement des tâches qui lui ont été confiées s'agissant de recenser les mesures prises au niveau national pour appliquer la résolution 1540 (2004) et en assurer le suivi, ainsi que pour coordonner les efforts visant à fournir une assistance technique aux États qui en font la demande. Faire preuve de respect à l'égard de tous les États Membres de l'ONU, prendre en compte, dans la mesure du possible, leurs intérêts et leurs besoins, et répondre en temps utile à toutes les demandes reçues sont des éléments essentiels au succès des travaux du Comité, y compris dans les nouveaux domaines définis par les membres du Conseil de sécurité dans la résolution 2663 (2002). Nous espérons vraiment que le Comité poursuivra dans cette voie.

Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre nos échanges constructifs avec tous les partenaires et de maintenir au sein du Comité l'esprit qui caractérise la résolution 1540 (2004), à savoir la coopération de tous les États Membres dans le but de faire respecter la résolution et de progresser sur les questions mondiales de non-prolifération et de lutte contre le terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive.

Puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, je tiens, au nom de la délégation russe, à exprimer à la présidence ghanéenne du Conseil ma gratitude pour l'efficacité, l'efficience et le professionnalisme avec lesquels elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez du brio avec lequel il a dirigé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) au cours des deux dernières années, ainsi que de son travail constructif et collaboratif concernant la résolution 2663 (2022), adoptée aujourd'hui. Son mandat est un exemple pour les futurs présidents des organes subsidiaires du Conseil.

Les États-Unis ont voté pour la résolution, qui, plus que toute autre résolution relevant de la compétence du Conseil de sécurité, vise à contrer la menace existentielle que représente la possibilité que des acteurs non étatiques acquièrent et utilisent des armes de destruction massive. Nous nous félicitons également de la prorogation à l'unanimité, aujourd'hui, du mandat du Comité 1540 pour une période supplémentaire de 10 ans. Le Comité reste un outil indispensable pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Il est important de noter que la résolution souligne le rôle central du Groupe d'experts du Comité 1540, qui est composé d'experts indépendants extrêmement talentueux dans les domaines fonctionnels et techniques relatifs aux travaux du Comité 1540. Ils surveillent et appuient l'application de la résolution 1540 (2004) et des résolutions qui lui ont succédé et aident les États Membres à renforcer leur application de cette résolution, conformément à leurs obligations. Avec ce nouveau mandat, le Conseil réaffirme l'importance de la transparence et de l'application du principe de responsabilité dans les travaux de ses organes subsidiaires en intensifiant les échanges du Comité avec toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, les entreprises et le monde universitaire, et en mettant à disposition des États Membres des moyens de documentation technique qui pourraient leur être d'une certaine utilité dans leurs efforts pour appliquer la résolution 1540 (2004).

Bien que nous soyons satisfaits de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2663 (2002), nous avons été déçus qu'un membre du Conseil ait bloqué les efforts visant à rendre les travaux du Comité 1540 plus efficaces et plus rationnels. Les éléments proposés par la présidence du Comité au cours du processus de rédaction de la résolution auraient donné à celui-ci et à son groupe d'experts les outils dont ils ont besoin pour appuyer les États Membres de manière plus équitable, plus cohérente et plus rapide dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs vers ou par des acteurs non étatiques. Cependant, nous avons été heureux de constater que, grâce aux efforts soutenus du Président du Comité, la résolution invite le Comité à réexaminer ses lignes directrices, un processus d'examen qui, nous l'espérons, permettra d'améliorer les travaux du Comité, amélioration que nous avions espéré voir dans la résolution elle-même. En ce qui concerne les membres du Comité dont nous constatons l'esprit récalcitrant et le cynisme, nous espérons vivement qu'à l'avenir, les personnes qui seront chargées de surveiller l'application de la résolution 1540 (2004) et de diriger le Comité 1540 feront toujours plus preuve de souplesse et de clairvoyance. Nous espérons qu'elles pourront faire en sorte que le Comité soit le mieux disposé et le plus apte possible à faire face à la plus grave des menaces.

Aujourd'hui, le Conseil a voté à l'unanimité pour un Comité 1540 plus efficace, plus transparent et plus responsable, qui continuera à aider les États Membres à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive vers ou par des acteurs non étatiques pendant 10 années supplémentaires. Ce succès n'était pas gagné d'avance ; il est dû au dévouement et à l'ardeur au travail de la majorité des membres du Conseil, ainsi qu'au travail constant et exemplaire de la présidence du Comité 1540. Nous leur sommes très reconnaissants de ces efforts, car l'enjeu ne pouvait pas être plus important.

M. Asokan (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2663 (2022), qui proroge le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Comme d'autres, je tiens à exprimer officiellement notre gratitude au Mexique pour avoir réussi à forger le consensus sur la résolution et pour le leadership dont il a fait preuve tout au long du processus d'examen approfondi. L'Inde a voté pour la résolution, car nous accordons une grande importance à l'application de la résolution 1540 (2004) et au rôle du Comité 1540 s'agissant de la faciliter.

La menace de prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières, équipements et technologies connexes vers des groupes terroristes et d'autres acteurs non étatiques étant très nette, la mise en œuvre pleine et effective de la résolution revêt une importance bien plus grande aujourd'hui que lors de son adoption il y a 18 ans (voir S/PV.4956). Par conséquent, le Comité doit continuer à travailler avec les États Membres pour faire face à l'évolution rapide des risques de prolifération, en particulier le risque que les progrès des technologies nouvelles et émergentes ne permettent à des groupes terroristes et d'autres acteurs non étatiques d'accéder aux armes de destruction massive.

Nous espérons qu'avec la prorogation de son mandat, qui renforce la coopération du Comité avec les États Membres et se concentre sur le perfectionnement de son mécanisme d'assistance, notamment par l'intermédiaire d'une approche régionale associant les pays qui ont les compétences requises, le Comité sera mieux à même d'aider les États Membres à appliquer la résolution 1540 (2004). Nous nous félicitons également du renforcement de la coopération entre le Comité et les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les autres comités du Conseil de sécurité.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens avant tout à présenter à la République populaire de Chine les condoléances du Mexique, suite au décès de l'ancien Président Jiang Zemin.

Le Mexique remercie les membres du Conseil de leur appui, qui a permis l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 2663 (2022), laquelle proroge le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Comme l'ont montré les déclarations que nous venons d'entendre, le processus ne fut ni simple, ni exempt d'obstacles. En réalité, ils ne le sont jamais.

Néanmoins, face aux différentes positions qui lui ont été présentées à diverses occasions, le Mexique s'est systématiquement efforcé de trouver des formules propres à faciliter la convergence, en tenant compte des points de vue divergents de toutes les délégations. Nous nous réjouissons donc qu'un accord ait été trouvé et que le Conseil ait prorogé de 10 ans le mandat d'un comité dont la tâche principale est d'appuyer les États dans leurs efforts pour empêcher que des acteurs non étatiques aient accès à des armes de destruction massive. Cette prorogation permettra également de continuer d'étoffer l'assistance fournie aux États afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations.

Sur le fond, cette résolution tient compte des délibérations qui ont eu lieu durant l'examen complet que le Mexique a eu la chance de présider et auquel tous les États Membres de l'ONU qui le souhaitaient ont pu

prendre part. Le texte prévoit deux nouveaux examens complets au cours des 10 prochaines années, ce qui est indispensable pour que le Comité puisse répondre aux attentes de la communauté internationale.

Pour un pays comme le mien, à la politique étrangère féministe, il est gratifiant que, pour la première fois, le Conseil de sécurité encourage le Comité à tenir dûment compte, dans toutes ses activités, de la question de la participation pleine, égale et véritable des femmes.

Pour terminer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que toute la délégation ghanéenne, de l'excellente manière avec laquelle vous avez dirigé nos travaux en novembre, et à présenter tous mes vœux de succès à la délégation indienne pour le mois de décembre. Enfin, je remercie les membres de ma délégation qui ont participé à cette délicate négociation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

À titre national, le Ghana tient de nouveau à exprimer ses condoléances au Gouvernement et au peuple chinois, ainsi qu'à la famille de l'ancien Président chinois Jiang Zemin, décédé aujourd'hui. Il a apporté une contribution inédite à la paix et au développement dans le monde, et a donné le coup d'envoi d'un progrès et d'une prospérité sans précédent en Chine. Les avancées qu'il a permises resteront assurément dans les mémoires.

Nous saluons l'adoption unanime de la résolution 2663 (2022) qui, suite à l'examen complet auquel il a été procédé, proroge le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Nous nous félicitons que cette prorogation se produise pendant notre mandat au Conseil, car nous pensons que le rôle du Comité 1540 reste crucial pour relever les défis mondiaux en place en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment s'agissant des acteurs non étatiques. Nous savons que, en conséquence de l'évolution dynamique des sciences et technologies, notamment, la mise en œuvre complète et effective des tâches du Comité 1540 s'inscrit sur le long terme.

À cet égard, dans le cadre des efforts pour renforcer l'exécution du mandat du Comité 1540, le Ghana souligne qu'il serait utile d'organiser régulièrement des réunions publiques d'information à l'intention des États Membres et des organisations internationales, régionales et sous-régionales. Ces réunions offriraient aux États Membres des occasions cruciales de partager librement leurs expériences sur l'application de la résolution 1540 (2004) et de formuler des recommandations concrètes en vue de l'améliorer, tout en envisageant davantage de moyens de transposer les dispositions de la résolution 1540 (2004) au niveau national.

Nous pensons également que le mécanisme efficace et efficient dont dispose le Comité pour mettre en rapport les offres et les demandes d'assistance est un pan indispensable de l'action du Comité pour accomplir les objectifs suprêmes de la résolution. Par ailleurs, la participation pleine, égale et véritable des femmes à la mise en œuvre des initiatives de désarmement et de non-prolifération est importante pour ancrer dans la durée la réalisation des objectifs de la résolution.

Pour terminer, nous remercions le Président du Comité 1540, l'Ambassadeur Juan Ramón de la Fuente Ramírez, de l'ouverture et de l'inclusion avec lesquelles il a mené les négociations. Nous redisons également notre gratitude au Bureau des affaires de désarmement et au Groupe d'experts pour les efforts conjoints qu'ils déploient sans relâche afin d'aider le Comité à s'acquitter de son mandat.

Puisque la présente séance est la dernière prévue sous notre présidence, je tiens enfin à remercier toutes les délégations de leur coopération et de leur appui, ainsi que des paroles aimables prononcées au cours de la séance d'aujourd'hui. Je remercie par ailleurs la Division des affaires du Conseil de sécurité de son soutien efficace aux travaux de la présidence. Nous sommes reconnaissants aux interprètes et au personnel chargé du service des séances, qui facilitent le bon déroulement des travaux du Conseil chaque mois.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 10 h 55.